

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2023-049 – Relevé topographique pour renouvellement réseaux EU & EP – Rue Camus - Ent. GEOSAT

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu les offres reçues,
- Considérant la nécessité de réaliser un relevé topographique pour permettre le renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable rue Albert Camus, commune déléguée de Condé-sur-Noireau,

DÉCIDE

Article 1 – De faire réaliser, par l'entreprise GEOSAT Normandie 542 avenue des Dignes, Parc Normandika, 14123 Fleury-sur-Orne, un relevé topographique pour permettre le renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable de la rue Albert Camus, Condé-sur-Noireau pour un montant global et forfaitaire de 2 280 € TTC.

DIT

Article 2 - Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 26 juin 2023

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE